

Domaine Santé

Filière Physiothérapie

Approches posturales

1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.SO371.3910.F.24

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 3

Type : ☐ Module obligatoire☒ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Semestre d'automne☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☒ Rôle de leader☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☐ Rôle de professionnel-le☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

Le pronom « elles » utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé ».

Rôle expert-e

- A1** Elles démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
- A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.
- A4** Elles font preuve de capacités d'observation prononcées ainsi que d'aptitudes manuelles, de perception tactile-kinesthésique et de capacités à faciliter le mouvement, lors des examens cliniques et lors de leur intervention.

Rôle de communicateur-trice

- B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents.

Rôle de collaborateur-trice

- C2** Elles présentent les préoccupations ou problèmes de manière constructive et sont conscientes de leurs compétences et de leurs limites dans l'exercice de leur profession de physiothérapeute.

Rôle de leader

- D2** Elles appliquent de manière efficiente les ressources disponibles dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé en lien avec le mouvement.

Rôle de promoteur-trice de la santé

- E1** Elles comprennent l'importance des facteurs biopsychosociaux et leur influence sur l'expérience et le vécu de la maladie et de la santé, les processus de convalescence/récupération et la prévention, et les intègrent dans le raisonnement clinique et les interventions physiothérapeutiques.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Développer les compétences en lien avec le diagnostic et les prises de décision thérapeutiques
- Elargir le champ des connaissances des dysfonctions et pathologies de l'axe corporel et de leurs évaluations
- Elargir la connaissance des champs d'intervention de différents concepts en approche posturale.
- Développer la compréhension de différentes approches posturales et de leurs spécificités

- Analyser des situations concernant certains aspects ergonomiques et préventifs
- Se confronter à des notions issues de la littérature scientifique en lien avec les thèmes du module
- S'initier à l'expérience d'approches corporelles globales (approches psycho-corporelles)

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Fondements et savoirs : anatomie, anatomie fonctionnelle, morphologie, posture statique et en mouvement
- Evaluation : quantification et évaluation qualitative de la posture (statique et dynamique)
- Interventions : approches posturales (GDS, méthode Busquet, pilates, yoga, rolfing)
- Raisonnement clinique : synthèse des différentes approches abordées et liens avec le RC
- Recherche/approche réflexive de la pratique : cours d'intégration et approche réflexive
- Outils et innovation technologiques : laboratoire de cinésiologie (HUG)
- Relations et communication : enseignement des exercices et des mouvements, transmission de consignes claires

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Enseignement à distance ☐
- Enseignement présentiel interactif ☒
- Enseignement co-modal ☐
- E-learning ☐
- Cours pratiques ☒
- Cours théoriques ☒
- Pratiques simulées ☐
- Travail personnel ☒
- Travail personnel dirigé, travaux de groupe ☒
- Autres ☒ Atelier, table ronde

Exigences de fréquentation : La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentiels) Toute absence doit être annoncée et compensée.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. un examen écrit (QCM et questions à réponses courtes) et sur une fiche synthèse. La note finale est calculée par la somme de l'examen écrit (max 5.5) et de la fiche synthèse (max 0.5)
- Période : 28 février 2025, semaine 9 (validation IN)

Toute note inférieure à 4.0 entraîne l'insuffisance du module (Fx)

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module (soit entre 3.5 et 3.9) ☐ Pas de remédiation
- Modalités : - Travail écrit complémentaire sur un thème choisi par l'étudiant et validé par le responsable du module

- Période : à définir

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'IA générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une

utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant (référence : moodle HES-SO numérique – l'IA dans l'enseignement à la HES-SO - Étudier avec l'IA).

9. Responsable de module

Responsable : Yvan Leuridan

Enseignants :

Se référer au planning du cours et/ou au syllabus

Descriptif validé le 9 décembre 2024 par

Ruth Schmid
Responsable de la filière